Epargne salariale : le Medef refuse une nouvelle ponction sur le travail, le partage de la valeur et le pouvoir d’achat

Publié le 7 septembre 2026

Le Medef s’oppose fermement aux pistes de nouvelles cotisations sur l’épargne salariale évoquées dans la presse. L’épargne salariale n’est pas une réserve budgétaire : c’est le fruit du travail et de la réussite collective. L’intéressement, la participation et les abondements permettent d’associer les salariés à la bonne marche de leur entreprise.

Pour les salariés concernés, de nouvelles cotisations salariales se traduiraient, à montant versé identique, par une diminution du revenu disponible ou de l’épargne constituée.

Pour les entreprises, toute hausse nette des prélèvements renchérirait le coût de ces dispositifs et réduirait les marges de manœuvre pour en faire bénéficier les salariés.

On ne peut pas appeler à mieux partager la valeur et, dans le même temps, rendre ces dispositifs moins avantageux pour les salariés comme pour les employeurs. La confiance nécessaire aux accords d’entreprise exige des règles lisibles et stables.

Le redressement des comptes sociaux est indispensable. Il doit passer par des réformes durables et une amélioration de l’efficacité de la dépense, et non par une nouvelle ponction sur les revenus du travail et sur les entreprises.

Le Medef demande au gouvernement d’écarter ces pistes du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Le partage de la valeur doit être encouragé, pas davantage taxé.